

L'an deux mille vingt, le onze juin, à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VIDAILHET, Maire.

Présents: Mmes BLOTTIERE Vanessa, BERNARD Lucie, BITAILLOU Nadège, MM BOURGUINAT David, CAZABAT Arnaud, CARRAU Jean-François, LATERRADE Cyrille, BARBEROUSSE Stéphane,

Procurations : de Mme MEYER Loriane à Mme BITAILLOU Nadège; de Mme BONNEAU Diane à Mme BLOTTIERE Vanessa ; de M. GOMES Patrice à M. VIDAILHET Jean-Paul, de Mme ILADOY Marie à M. BOURGUINAT David,

Excusés : MM GOMES Patrice, DE MELO Jean, Mmes BONNEAU Diane, MEYER Loriane, ILADOY Marie, MIEYAA Florence,

Secrétaire de séance : M. LATERRADE Cyrille

✚ **Vote du huis clos :**

Délibération n° 1: Vote de la séance à huis clos

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L 2121-18 et compte tenu de la situation exceptionnelle dû à la crise du COVID19, le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la formation du huis clos pour la séance de ce conseil. Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **PRONONCE** le huis clos

✚ **Constitution de la commission des impôts directs :**

Délibération n° 2 : Composition de la commission impôts directs

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une liste de 24 noms pour les proposer au Directeur Départemental des finances publiques qui en désignera 12 afin de siéger à la commission des impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants).

Ouï le Maire dans ses explications complémentaires et après avoir voté, le Conseil Municipal, arrête la liste de noms suivante :

IMPÔTS LOCAUX	
Titulaires	Suppléants
Aline LACAZE	Anne-Marie WAMRZKOW
Nicolas BARTHELET	Cyrille LATERRADE
Arnaud CAZABAT	Michèle CLAVERIE
Franck MALPEL	Emmanuel FLACELIERE
Marie ILADOY	Jacques LACAZE
Paul CAZENAVE	Nadège BITAILLOU
Jocelyne WALTER	Annie MEYER
Jean HEUGA	Régis FROUTE
Marc TROUBET-LACOSTE	Viviane PEBROCQ
Patrick GUENIFFEY	Marie CARRAU
Patrice GOMES	Alain MARQUOU

✚ **Retrait d'une délibération :**

Délibération n°3 : Retrait de la délibération n°5 du 03/03/2020

Le Maire indique qu'une délibération a été prise par l'ancienne municipalité pour le remplacement des ballons fluorescents sur certains lotissements de la commune.

Il rappelle que le conseil municipal en place souhaitait réaliser une étude approfondie de l'éclairage public afin de mettre en lumière les différentes problématiques sur la commune pour prioriser les travaux à exécuter sur l'ensemble du mandat.

Il explique qu'il serait plus judicieux de retirer la délibération prise le 03 mars 2020 pour pouvoir programmer une étude avec le SDEPA et mettre en place un plan de travaux sur les 6 années à venir.

Monsieur le Maire propose, donc, à l'assemblée de retirer la délibération n°5 du 03/03/2020.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de retirer la délibération n°5 du 03/03/2020 approuvant le projet et le financement de la part communale de l'affaire n° 19BF017 du SDEPA.

✚ **Constitution de la commission électorale :**

Le Maire explique que la commission électorale est composée d'un représentant de la commune (un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle), un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ainsi qu'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance. Pour ces deux derniers membres, la mairie propose deux noms de personnes au préfet et au président du TGI afin qu'ils désignent chacun leur représentant.

Le Maire propose ainsi, pour représenter l'Administration, Mme Jocelyne WALTER et Mme Michèle CLAVERIE et pour représenter le Tribunal de Grande Instance, M. Guy CAZENAVE et M. Victor TUMSON. Le Conseil Municipal approuve ce choix.

✚ **Questions diverses :**

- **Toiture de la mairie :** après inspection du toit, un devis a été, puisqu'il apparaît que non seulement le toit est en très mauvais état mais également la planche de rive, la zinguerie et la cheminée.
- **Communication :** le site web est une composante primordiale de la communication avec les habitants ; il va donc rapidement être réactivé.
- **Sécurité routière :** la commission sécurité doit se réunir afin d'étudier une solution pour sécuriser le déplacement des élèves de l'école à la salle multi activité et faire ralentir la circulation routière sur la RD 39 au cœur du village. Elle devra se rapprocher du Conseil Départemental afin de lui demander des conseils d'expertise et une participation à ces travaux de sécurisation.